

Au sujet de "la violence entre pairs" Tentative de problématisation¹

Par Jean Blairon

Il est fréquent désormais, malheureusement, que les questions qui touchent à la jeunesse soient assimilées à de multiples niveaux au problème de la délinquance, et ce malgré tous les démentis apportés par les faits. On a beau répéter, par exemple, que le pourcentage de jeunes délinquants que le secteur de l'aide à la jeunesse prend en charge par rapport aux jeunes en difficultés n'atteint pas dix pour cent, qu'à chiffres comparables, la délinquance juvénile n'est pas en augmentation, rien n'y fait.

Dernier signal en date : la commercialisation possible d'un émetteur de sons seulement perceptibles par les jeunes oreilles, et qui permettrait de disperser les rassemblements juvéniles, d'office suspects pour une population dont le « sentiment d'insécurité » est pris en compte au moins autant que les faits eux-mêmes. Dire que ce « sentiment » a désormais « droit de cité » est peu dire, puisque de nombreuses politiques entendent y « répondre ».

Il reste que ce rappel ne dispense pas d'étudier les interactions sociales et les problèmes que peuvent vivre la jeunesse. Parmi eux, les comportements des jeunes entre eux peuvent parfois préoccuper, comme en atteste la question exprimée par le vocable « violence entre pairs ».

Une régression ?

Lors de sa venue à Bruxelles en janvier 2006, Alain Touraine avait évoqué doublement la question des relations à l'intérieur du « groupe de pairs ». Lors du débat qui avait suivi sa conférence², il avait construit la hiérarchisation suivante : la

famille, à travers ses recompositions multiples, se porte plutôt bien ; l'école a besoin d'une refonte en profondeur ; les groupes de pairs sont dans un état catastrophique (Alain Touraine avait notamment évoqué des « comportements quasi éthologiques », comme la concurrence entre mâles pour la disposition des « femelles »).

Dans le débat qu'il a eu avec la Ministre Laanan l'après-midi, il est revenu sur la question en commentant une vidéo recueillant une série de témoignages de jeunes filles belges « se faisant traiter » à tout bout de champ par les garçons, se faisant considérer comme « des putes » parce qu'elles voulaient fréquenter la maison de jeunes, etc. Touraine avait pointé une régression grave en la matière : moins d'ouverture qu'auparavant, plus de violence, plus de conformisme.

La question de « la violence entre pairs » peut à ce titre être considérée comme une problématique préoccupante.

On pourrait la formuler provisoirement comme suit : *le « droit d'entrée » pour pouvoir appartenir à trop de groupes de pairs est trop élevé ; il oppose désormais, dans certains cas, la possibilité d'appartenance et le droit à être considéré comme un sujet.*

Une problématisation ?

Deux tendances se constatent fréquemment dans la manière d'aborder un tel sujet : la description de « l'état des choses » ; sa relativisation « culturelle ».

Dans le premier cas, on tente de dresser la nomenclature des manifestations de



la violence ; on construit des listes dans lesquelles on trouve pêle-mêle l'injure, la brimade, le racket, le viol, etc. Listes qui peuvent transmettre un sentiment de malaise, puisqu'elles sont souvent construites sur un postulat d'engrenage (« qui vole un oeuf vole un boeuf ») et évoquent in fine, de façon utopique, une société de non-violence ou des rapports sociaux dénués de rapports de force si ce n'est de conflits.

Dans le second cas, à l'inverse, on relativise excessivement la question en observant que la violence a toujours été présente, qu'elle était par exemple une composante (certes ritualisée) du passage à l'âge adulte, etc.

Pour éviter ces deux façons de ne pas prendre en compte finalement la question spécifique, il convient de tenter de la problématiser.

Il peut être utile, par exemple, de distinguer les formes de violence et d'étudier leurs relations.

Pierre Bourdieu a ainsi pointé une loi de reproduction de la violence, consistant dans le fait que ceux qui sont soumis de manière précoce et intensive à des traitements violents développent une propension d'exercer eux-mêmes la violence, soit contre eux-mêmes (comportements destructeurs pouvant aller jusqu'au suicide), soit contre les autres, et en premier lieu leurs compagnons d'infortune.

Dans cet enchaînement que l'on peut souhaiter prévenir, Bourdieu accorde une grande importance aux petites violences quotidiennes, qui « échappent aux regards comme aux sanctions », dont l'accumulation conduit souvent ceux qui en sont victimes à l'exercice répréhensible de la violence.

Ajoutons que sont les plus exposés, évidemment, ceux qui sont le plus victimes des violences de structure, exercées par les inégalités qui sévissent dans les marchés du travail, du logement ou par le fonctionnement du marché scolaire. Si l'on s'intéresse à ces violences peu visibles qui peuvent être le lot de beaucoup de groupes de pairs, il conviendra d'en fournir une analyse.

La définition que donne Goffman des violations que l'on peut faire subir aux réserves « territoriales » de l'individu peut servir de base.

Goffman décrit en effet l'individu comme le propriétaire d'un certain nombre de droits sur des « réserves » dont il contrôle l'usage ; celles-ci peuvent être matérielles (un espace d'action par exemple, une place, un tour...) ou immatérielles (le droit à garder cachées un certain nombre d'informations par exemple).

Ce droit peut être contesté ou violé : des « modes de violation » seront mis en oeuvre, des « agents d'offense » utilisés.

Le modèle de Goffman permet d'apporter quatre nuances de taille à la problématique :

- les droits sont variables selon les cadres de l'interaction (la plage autorise un comportement plus relâché; le carnaval met en scène une série d'offenses ritualisées, etc.);
- ils peuvent être interprétés différemment selon les époques, les cultures, les groupes sociaux, les tranches d'âge³;
- l'intentionnalité est un facteur décisif d'interprétation (le même geste ou la même attitude peut marquer l'offense caractérisée ou exprimer l'affection);



- la « grammaire des droits » s'apprend et on peut considérer l'adolescence comme un jeu avec les limites des droits territoriaux, aux fins notamment d'appropriation et d'apprentissage.

Le vécu des territoires dans les groupes de pairs peut être le lieu de petites violences qui échappent aux regards et aux sanctions ; l'accumulation de celles-ci peut être destructrice.

Un travail sur les causes et sur leur éventuelle évolution

La problématisation permet de reformuler la question de départ en tentant de la mettre en perspective historique : qu'est-ce qui peut expliquer la régression évoquée ci-dessus ?

Quels sont les facteurs d'évolution (causes de structure, surtout de nature culturelle ?) que l'on pourrait mettre en avant ?

a) Les évolutions de l'exercice de l'autorité

Plusieurs auteurs ont montré que l'exercice de l'autorité avait évolué de manière notable depuis la fin des années soixante. On peut les caractériser comme la tendance à l'effacement de la distance avec l'adulte, si ce n'est au déni de position dont se réclame celui-ci (cette évolution se manifeste notamment par la tendance à faire du jeune le prétendu acteur de tout et n'importe quoi). Les exigences normatives n'ont toutefois pas disparu, loin de là, elles ont migré et sont transformées en une exigence désintériorisation volontaire des normes. Au défaussement de l'adulte correspond un faux transfert de responsabilité.

Plus d'un auteur pense que ce déplacement produit un désarroi profond (il est en quelque sorte l'effet d'une double

contrainte) devant « l'absence de répondant » du monde adulte.

Le caractère ambigu des normes n'est en tout cas pas sans effets sur le cadre des interactions.

Parallèlement, on remarque aussi la transformation de l'exercice du pouvoir dans toute la société ; celui-ci a radicalement changé de forme puisqu'il s'exerce désormais par le mouvement obligé plutôt que par l'interdiction, par la sollicitation et la manipulation des besoins⁴ plutôt que par la censure.

Ce fonctionnement n'est pas sans augmenter la perte des repères.

b) La montée en puissance du virtuel

Paul Virilio a alerté depuis longtemps sur une forme de pollution d'une dimension essentielle des droits territoriaux : ce qu'il appelle la pollution des distances, produite par les différents matériels de transfert permettant l'instantanéité et l'ubiquité, prônant une immédiateté et une absence de recul.

C'est l'écologie même du rapport social (basé sur des « échelles » d'espace et de temps) qui est ainsi gravement mise en danger.

S'ajoute à cela une dangereuse virtualisation de la relation, puisqu'il faut désormais compter selon l'auteur sur une relation à trois termes : l'actuel (qui a lieu ici et maintenant), le virtuel (qui est relayé par les matériels de transfert), le réel (ce qui est doté d'existence légitime). Pour l'auteur, désormais, le virtuel est plus réel que l'actuel et on peut penser que cette inversion n'est pas sans conséquence sur l'expérience existentielle notamment des jeunes.



Il semblerait en effet qu'exister virtuellement soit plus important qu'exister actuellement, le regard aléatoire du plus grand nombre donnant plus de légitimité que celui qui est échangé dans la rencontre.

Si ce raisonnement se confirme, c'est évidemment la nature globale de l'offense qui change de sens (s'exhiber virtuellement étant redéfini comme la condition à l'accession à la subjectivation ?)

c) *L'attaque systématique contre les collectifs*

Enfin de nombreux auteurs, Pierre Bourdieu en tête, ont fait état de tentatives de destruction systématique des collectifs, qu'ils soient familiaux ou institutionnels.

Ce contexte ne favorise évidemment pas non plus l'exercice structuré et structurant d'un conflit créateur.

Cette évolution globale pèse évidemment de tout son poids sur les modes et les expériences de socialisation.

L'émergence des droits culturels (qui mettent en avant un individu créateur) ne s'articule pas en effet facilement avec les logiques collectives, d'autant que nous vivons une propension de la société à entendre les revendications culturelles prioritairement sous le mode paradoxal une fois encore de la victimisation : Jean-Pierre Le Goff, dans ses travaux sur le harcèlement moral⁵, montre l'émergence d'une nouvelle forme de revendication : celle de la victime ayant des droits parce que victime. Plus d'une affaire récente en Belgique (comme l'affaire Joe Van Hoolsbeek) confirme cette tendance...

Notes

- 1 Ce texte est issu de plusieurs rencontres avec les Services d'aide en milieu ouvert du Brabant wallon qui souhaitent organiser un vaste processus participatif de réflexion sur la question. Nous leur avons soumis une tentative de problématisation, pour soutenir le démarrage du processus.
- 2 Les interventions d'Alain Touraine qui sont évoquées ici sont accessibles sur le site www.intermag.be, rubrique « dossiers et reportages », dossier « droits culturels ».
- 3 Il semble par exemple que pour certains le seul rassemblement de quelques jeunes dans un lieu public constitue déjà une offense, comme nous l'avons rappelé en liminaire.
- 4 Pour beaucoup de jeunes, l'affirmation de soi passe ainsi désormais par l'alignement de masse sur les comportements consuméristes de tous ordres.
- 5 J.-P. Le Goff, *La France morcelée*, Paris, Folio, 2008.